

**Objet : Annule et remplace VA\_DEC2026\_148 - Affaire n° 25S0037 : Création d'un forage destiné à un usage agricole sur la commune de Villeneuve D'Ascq - Chemin du Grand Marais - Avenant n° 2 - Ajout de prestations supplémentaires et prolongation du délai d'exécution jusqu'au 6 mars 2026 inclus**

N° : VA\_DEC2026\_163  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R2194-2, R2194-3 et R2194-7 du Code de la Commande publique,

**décidons**

De conclure avec la société BONIFACE SARL située à WITRY LES REIMS (51420), titulaire du marché n°25S0037 « Création d'un forage destiné à un usage agricole sur la commune de Villeneuve D'Ascq – Chemin du Grand Marais », un avenant n°2 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires et la prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 6 mars 2026 inclus.

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.3.1 Action développement durable

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mercredi 4 mars 2026

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20260101-218075A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 5 mars 2026